

S'POUVRIR

de nouvelles perspectives professionnelles

**Faites un bilan
de compétences
Handicap avec**



SEMAPHORES

GROUPE ALPHA

Qu'est-ce qu'un bilan de compétences Handicap ?

Choisir de faire un **bilan de compétences Handicap**, c'est s'offrir un accompagnement personnalisé et approfondi qui vous guidera dans votre parcours professionnel.

Par une méthode pédagogique et **en conformité avec le cadre légal du bilan de compétences** selon les articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail, la démarche consiste à :

- D'analyser vos compétences, vos potentiels et vos aspirations ;
- De valoriser votre parcours professionnel ;
- D'explorer vos talents et renforcer votre confiance en vous ;
- D'identifier différentes options et vous donner les clefs pour faire un choix éclairé ;
- D'analyser les conséquences du handicap en milieu professionnel et de prévoir les compensations dans le cadre de votre projet ;
- D'intégrer vos singularités, clarifier vos besoins et apprendre à communiquer sur le sujet en milieu professionnel ;
- De construire un projet professionnel ou personnel en adéquation avec vos ambitions, vos compétences, votre santé et les besoins du marché ;
- D'élaborer un plan d'action stratégique concret.

Une **méthodologie basée sur 3 dimensions essentielles** à la réussite de votre démarche :

- **Une approche individuelle sur mesure** basée sur une réflexion approfondie, des tests et des évaluations spécifiques ;
- **Une approche digitale** via notre plateforme Semon'Coach ;
- **Une approche collective** par des conférences thématiques ciblées.

Notre **équipe d'experts Handicap** issus de formation supérieure en coaching professionnel, gestion des ressources humaines et/ou psychologie du travail, qui :

- Structure la démarche à l'aide d'une méthodologie sur mesure ;
- Mène les entretiens approfondis de face à face axés sur le questionnement, la reformulation, l'expérimentation et le coaching ;
- Vous accompagne tout au long de la réflexion en vous aidant à analyser et à établir des priorités dans vos objectifs ;
- Assure le suivi de votre projet 6 mois après la fin de la prestation.



À qui s'adresse-t-il ?

Le bilan de compétences handicap est un accompagnement de carrière qui s'adresse aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur statut (cadre, cadre supérieur, chef d'entreprise, fonctionnaire, employé, etc.). Ce bilan a pour spécificité la prise en compte des conséquences du handicap et des besoins spécifiques de la personne avec un soutien plus particulier à l'élaboration d'un projet réaliste et compatible avec la situation de santé. Il permet d'explorer en profondeur la posture métier et leur contexte professionnel grâce à une approche de coaching. Il est également adapté aux managers et aux dirigeants qui s'interrogent sur leur postures managériales et le sens de leur fonction.

Quelle durée ?

- Jusqu'à **24 heures maximum**, selon le besoin identifié.
- Plusieurs formats peuvent être proposés : **13h, 16h ou 24h**, selon le besoin, les objectifs poursuivis et le financement mobilisé.
Le choix du format est confirmé après un premier échange d'analyse de la demande.
- **Démarrage possible généralement sous 2 à 4 semaines** après le premier échange, sous réserve de validation du financement, des disponibilités et de la contractualisation.
- Sur une période de **2 à 3 mois**.
- Un suivi est assuré jusqu'à **6 mois** après la fin du bilan.

Quand le réaliser ?

- Sur ou hors temps de travail, en présentiel ou distanciel.
- Nos agences sont ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 18h

Quels outils ?

- Des **soutiens d'aide à la réflexion**.
- L'analyse des conséquences du handicap en milieu professionnel et l'accompagnement à la mise en place des compensations.
- Une **série de tests et d'évaluations exclusives** de personnalité certifiés type **SOSIE, PAPI ou MBTI**, un inventaire d'intérêts professionnels et des tests d'aptitudes peuvent éventuellement être utilisés en fonction du projet.
- Des **rencontres avec des professionnels** et un soutien pour la réalisation d'enquêtes terrain.
- Et votre **plateforme en ligne** accessible 24h/24 pendant toute la durée du bilan et jusqu'à 6 mois après la fin du bilan pour la mise en œuvre du plan d'actions.

Déroulement du bilan de compétences

Le bilan de compétences comprend 3 phases incontournables :

1

PHASE PRÉLIMINAIRE

Pour comprendre et clarifier votre demande, poser les objectifs de travail et vous présenter la méthodologie qui sera appliquée.

2

PHASE D'INVESTIGATION

Pour identifier vos compétences, aptitudes, connaissances générales, motivations et définir ainsi votre projet professionnel.

3

PHASE DE CONCLUSION

Finaliser votre projet ainsi que le plan d'actions nécessaire à sa mise en œuvre.

Remise d'une synthèse de votre bilan de compétences.

Votre consultant procède à une adaptation du déroulement, de la méthodologie, des outils, de la démarche et du nombre d'entretiens individuels en fonction de vos besoins et de la nature de votre demande.

À la fin de votre bilan de compétences, vous aurez :

- Validé un (ou des) projet(s) réaliste(s) et réalisable(s) en cohérence avec votre profil, les opportunités d'emploi, vos contraintes personnelles, ...
- Défini un plan d'actions opérationnel pour mener à bien votre projet (exemples : actions de formation à mettre en place, argumentation personnalisée pour votre employeur, ...)



Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement concernant l'accessibilité de nos sites aux personnes à mobilité réduite, veuillez contacter notre Référent Handicap à l'adresse suivante :

contact.handicap@semaphores.fr

Un support digital complémentaire via notre plateforme en ligne !

- Des modules de tests et d'e-learning pour vous évaluer ;
- Des passerelles métiers ;
- Toute l'actualité emploi (salons, événements, etc.) pour rester connecté à la dynamique de votre marché ;
- Une interactivité avec votre Coach via des conseils avisés, un espace documentaire sécurisé, une messagerie intégrée ;
- L'adéquation de votre profil sur votre territoire ;
- Toutes les offres du marché pour postuler et gérer vos candidatures.



Financement de votre bilan

► Au titre du plan de développement des compétences :

Avec votre accord, votre employeur peut financer votre bilan de compétences dans le cadre du plan de développement des compétences. Cette démarche peut notamment vous permettre de faire le point sur votre parcours, vos compétences et vos perspectives d'évolution professionnelle, dans un cadre confidentiel.

► Au titre du CPF – Compte Personnel de Formation :

Que vous soyez salarié du secteur privé, fonctionnaire ou contractuel, vous pouvez réaliser un bilan de compétences financé par le CPF.

Dans le cadre du CPF, plusieurs formats de bilan de compétences peuvent être proposés selon le besoin identifié, 13h ou 16h.

Le choix du format est confirmé après un premier échange d'analyse de la demande.

Si vous souhaitez le réaliser sur votre temps de travail, une autorisation d'absence sera à demander à votre employeur.

La demande de financement est à instruire directement sur : www.moncompteformation.gouv.fr

► Au titre de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) :

Pendant une période de chômage, que vous soyez indemnisé ou non, vous pouvez demander à votre conseiller France Travail de bénéficier d'un bilan de compétences.

► L'autofinancement :

Si aucune des solutions de financement citées ci-dessus ne vous est accessible, vous pouvez financer votre bilan de compétences.

Pour toute information tarifaire, veuillez nous contacter :

 gestion.carrieres@semaphores.fr ou  **01 40 15 56 12**

Éthique et déontologie

► Le volontariat (prérequis) :

Vous devez être volontaire et consentant lorsque la demande est à l'initiative de l'employeur.

► La confidentialité des échanges :

Le consultant qui mène les entretiens est tenu au secret professionnel. Les résultats du bilan ne sont communiqués qu'à vous seul et ne sont communicables à un tiers qu'avec votre accord.

Le document de synthèse est établi sous la responsabilité du prestataire et avec votre validation.

Les documents élaborés sont détruits après le bilan.



Sémaphores est un cabinet de conseil qui intervient depuis 1983 sur un champ très large d'expertises : transformation & transition, qualité & performance RH, management des talents, stratégies territoriales, audit et expertise comptable, ...



35 000

personnes
accompagnées
depuis 2018



300

consultants
et experts



200

Sites

CONTACT

 gestion.carrieres@semaphores.fr ou  **01 40 15 56 12**

105 avenue Raymond Poincaré - 75116 Paris

www.semaphores.fr

Le Cabinet Sémaphores est certifié Qualiopi au titre de ses activités d'organisme de formation et de centre de bilans de compétences (certificat disponible sur notre site web)